

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025**

N°DCM-2025-064

OBJET :

ACTION SOCIALE

Accord de partenariat pour le Don du sang avec l'AFS, l'UDFADSB01 et l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole de Châtillon (ADSB)

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 1^{er} juillet 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAU - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : M. POCHON.

Madame Sylvie BIAJOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que, dans un contexte d'augmentation des besoins en transfusions sanguines, la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne a la possibilité de devenir partenaire de l'Etablissement Français du Sang (EFS), en s'engageant à soutenir l'EFS et l'ADSB dans leurs missions de recrutement et de fidélisation des donneurs de sang locaux. La Commune s'engagerait notamment à :

- mettre à la disposition de l'EFS, gracieusement, une salle pour le prélèvement de produits sanguins et pour la collation post-don des donneurs ;
- relayer toute information sur le don de soi tels que le don de sang et le don de plasma ;
- promouvoir le don et les collectes de sang par l'ensemble des moyens d'information et de communications municipales, disponibles et mis à disposition tels que : le bulletin municipal, le mobilier urbain et les supports digitaux

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour),

AUTORISE le Maire à signer l'accord de partenariat pour l'organisation du don du sang avec les associations nationale, départementale et locale concernées.

Ainsi délibéré le 7 juillet 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance
Sylvie BIAJOUX



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le :

16 JUIL. 2025

Et dépôt en Préfecture

Le :

16 JUIL. 2025

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.